



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 25 août 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Travaux de tirage et de raccordement fibre optique Orange – Stade Armand Cesari.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de travaux :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini par décret (214 000€ HT à ce jour) ;

Vu le devis DE21/0191 de la Société de Travaux Electriques Corse (STEC), sise 20620 Biguglia (n°SIRET : 488 945 809 00025), concernant la réalisation de travaux de tirage et de raccordement fibre optique Orange au Stade Armand Cesari pour un montant de 13 174,60 € HT.

OBJET : Travaux de tirage et de raccordement fibre optique Orange – Stade Armand Cesari.

APPROUVE

Le devis DE21/0191 de la Société de Travaux Electriques Corse (STEC), sise 20620 Biguglia (n°SIRET : 488 945 809 00025), concernant la réalisation de travaux de tirage et de raccordement de la fibre optique Orange au Stade Armand Cesari, pour un montant de 13 174,60 € HT.

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21 OP 3029.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO



Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification